

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42388

présenté par

M. Mélenchon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 26738 de M. Jumel

ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 4, ajouter le mot :

« particulièrement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère particulièrement régressif de cette réforme. Le projet macroniste est une fabrique de perdant-e-s. Sous le prétexte d'égalité entre les euros cotisés, il brise les solidarités qui existent envers les carrières précaires et les salaires les plus modestes. Le modèle libéral et austéritaire fait grimper les profits toujours plus haut, au détriment des revenus du travail qui ne permettent plus de vivre dignement pour beaucoup. Pourquoi inventer un système par points qui, parce qu'il rendra indigent la répartition des pensions, sera juteux pour les assurances privées ? Pourquoi casser la stabilité d'un système qui a fait ses preuves et diminuer les retraites du grand nombre ? À raison, la majorité des Français-e-s ne le comprend pas.